



Bernex Basket
1233 Bernex
(Suisse)

ago@bernexbasket.ch
www.bernexbasket.ch

Bernex, le 18 mai 2022

**Aux membres actifs du Bernex Basket
Aux Présidents et Membres d'Honneur**

CONVOCAATION

Assemblée Générale Ordinaire

Le Bernex Basket a le plaisir de vous convoquer à son assemblée générale ordinaire qui aura lieu le

Mercredi 22 juin 2022 à 19h00
à la salle du Jura - Zone sportive de Bernex
(Chemin du Signal 29, 1233 Bernex)

Ordre du jour :

1. Appel des membres - Validation de l'AG – Désignation des scrutateurs, rapport de majorité
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'AG ordinaire de juin 2021
4. Rapports de la saison 2021-2022
 - 3.1 Rapport du président
 - 3.2 Rapports sportifs
 - 3.3 Rapport de la trésorière
 - 3.4 Rapport des vérificateurs aux comptes
5. Adoption des rapports et décharge au Comité directeur
6. Election du Comité directeur
7. Election des Vérificateurs aux comptes et suppléant
8. Présentation de la saison 2022-2023
9. Fixation des cotisations
10. Fixation de la majoration en cas d'absence à l'Assemblée générale
11. Budget de la saison 2022-2023
12. Propositions individuelles (*à formuler par écrit et à envoyer à l'adresse du club au plus tard 10 jours avant l'assemblée soit jusqu'au dimanche 12 juin 2022 inclus*).
13. Divers

Le procès-verbal de l'AGO 2021 (sous réserve d'approbation), les comptes de résultats et bilan du club au 31 mai 2022 seront disponibles en téléchargement sur notre site internet :

www.bernexbasket.ch

Toutefois, les personnes qui souhaitent tout de même recevoir ces documents en copie papier par envoi postal, sont priées d'en faire expressément la demande au club.

Rappel :

- a. Seuls les membres actifs majeurs ayant acquitté leur cotisation annuelle possèdent le droit de vote et sont éligibles.
- b. L'article 17 chiffre 2 des statuts prévoit que le représentant légal des membres actifs mineurs (qui n'ont pas 18 ans révolus à la date de l'assemblée générale) a autant de voix que de membres qu'il représente.
- c. La **participation à l'assemblée générale ordinaire est requise**. Toute personne qui ne présente pas d'excuse écrite par courrier ou Email, reconnue valable, ne sera pas remboursée de la majoration de CHF 20.- perçue sur les cotisations (statuts article 15 lettre b).

NB : Seront considérées comme valables les excuses par Email auxquelles une confirmation de réception aura été retournée.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre participation et vous adressons nos cordiales salutations.

Bernex Basket

François Jaunin
Président